

## rensignements sur A.T.D (2 comptes bancaires )

## Par pacoss, le 14/01/2010 à 16:36

## bonjour

je fais l'objet d'un A.T.D et ce depuis ce matin (de la part du Trésor Public à qui je dois 1500€) je n'ai ps payé mes impôts sur le revenu de 2007

de plus , je suis endetté , je vis seul , et ai un salaire de 1180€ net/mois , je suis tous les mois a découvert(même avant!!! je possède un compte courant + un livret A (dans la même banque , mais livret A très peu d'argent dessus )

j'ai eu dépensé beaucoupm, maintenant tt le monde me coure derrière (Impôts, prêt à la consommation etc....etc...

en "feuilletant" divers messages via ce site, je lis que :

l'A.D.T est nulle si on est à découvert le jour de présentation à la banque et n'est renouvellée que le mois suivant

Est-ce vrai?

je n'essaie en AUCUN CAS de "passer-via-les-mailles-du-filet , de toute façon je n'ai pas le choix ,

Peut-il y avoir saisie QUE sur un compte (courant ) OU sur LES DEUX comptes du titulaire ( a savoir mon compte courant et livret ? )

Sur ma lettre du Trésor, n'est signifiée que mon compte courant)

La Banque peut -elle bloquer les 2 comptes ???

tout ca du fait que j'aimerais bien payer au moins mon loyer, chose que j'ai toujours faite. en espérant une réponse de votre part, merci bien et a bientôt de vous lire